

Conseil sur les Affaires Générales et la Politique - Mars 2020

Document	Document préliminaire <input checked="" type="checkbox"/> Document d'information <input type="checkbox"/>	Doc. préél. 6 de mai 2019
Titre	Conclusions et Recommandations du Groupe de travail sur la prévention des pratiques illicites en matière d'adoption internationale et la manière d'y remédier (réunion du 21 au 23 mai 2019)	
Auteur	Groupe de travail sur la prévention des pratiques illicites en matière d'adoption internationale et la manière d'y remédier	
Point de l'ordre du jour	IV.1.c	
Mandat	C&R No 31 de la réunion du Conseil sur les affaires générales et la politique de la HCCH de 2019	
Objectif	Présenter un rapport sur la réunion de 2019 du Groupe de travail, en particulier sur les progrès réalisés dans l'avancement des travaux sur la panoplie d'outils	
Mesure à prendre	Pour approbation <input type="checkbox"/> Pour décision <input type="checkbox"/> Pour information <input checked="" type="checkbox"/>	
Annexe(s)	Liste des participants de la réunion de 2019 du Groupe de travail sur la prévention des pratiques illicites en matière d'adoption internationale et la manière d'y remédier	
Document(s) connexe(s)	<ul style="list-style-type: none"> - C&R No 2 de la Commission spéciale de juin 2010 sur le fonctionnement pratique de la <i>Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale</i> - C&R No 24 du Conseil sur les affaires générales et la politique d'avril 2011 - C&R No 45 de la Commission spéciale de juin 2015 sur le fonctionnement pratique de la <i>Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale</i> - C&R No 30 du Conseil sur les affaires générales et la politique de mars 2016 - Doc. préél. No 11 de décembre 2016 et C&R No 24 du Conseil sur les affaires générales et la politique de mars 2017 - C&R No 31 du Conseil sur les affaires générales et la politique de mars 2018 	

I. Introduction

1. Du 21 au 23 mai 2019, le Groupe de travail sur la prévention des pratiques illicites en matière d'adoption internationale et la manière d'y remédier (ci-après, le « Groupe ») s'est réuni dans les bureaux du Bureau Permanent (ci-après le « BP ») à La Haye. La réunion a regroupé 31 experts représentant 18 États, dont des États d'origine et des États d'accueil, et trois organisations internationales, ainsi que des membres du BP¹.
2. Le mandat du Groupe est d'« examiner le développement de formes de coopération plus concrètes et efficaces entre les États afin de prévenir et de répondre aux cas spécifiques d'abus »².
3. Lors de sa réunion de 2017, le Conseil sur les affaires générales et la politique de la HCCH (ci-après, le « CAGP ») a approuvé la proposition du Groupe visant à élaborer une panoplie d'outils afin de prévenir les pratiques illicites et d'y remédier³. Lors de sa réunion de 2019, le Groupe s'est concentré sur la révision du projet relatif à la panoplie d'outils.
4. Rappelant les conclusions de la Commission spéciale de 2015 sur le fonctionnement pratique de la *Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale* (ci-après, la « Convention de 1993 »), le Groupe a reconnu « l'impact important et positif que la Convention a eu sur le droit et la pratique en matière d'adoption internationale »⁴, tout en reconnaissant que des pratiques illicites peuvent encore exister. Le Groupe a également réaffirmé que la panoplie d'outils proposée serait une ressource précieuse pour aider les États à identifier les pratiques illicites, les prévenir et y remédier. Le Groupe a souligné l'importance d'inclure la voix des adoptés dans ses travaux. À cet égard, le Président du Groupe et le BP ont rencontré quelques associations d'adoptés avant la réunion du Groupe, et une association internationale représentant plusieurs groupes d'adoptés était présente à la réunion.

II. Projet relatif à la panoplie d'outils

5. Le Groupe a examiné le champ d'application de la panoplie d'outils, rappelant la recommandation de la Commission spéciale de 2000 qui encourage les « [É]tats parties [à] appliquer les standards et les garanties contenus dans la Convention, dans toute la mesure du possible, aux adoptions internationales effectuées dans les relations avec des États non contractants. »⁵. Par

¹ La convocation de la réunion du Groupe de travail a été approuvée en mars 2019 par le Conseil sur les affaires générales et la politique.

² Voir « Conclusions et Recommandations adoptées par la Troisième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la *Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale* (du 17 au 25 juin 2010) », C&R No 2 (ci-après, les « C&R de la CS de juin 2010 »), disponibles sur le site web de la HCCH, à l'adresse : < www.hcch.net >, sous les rubriques « Espace Adoption » puis « Toutes les Commissions spéciales » ; « Conclusions et Recommandations adoptées par le Conseil sur les affaires générales et la politique (du 5 au 7 avril 2011) », C&R No 24, disponibles sur le site web de la HCCH, à l'adresse : < www.hcch.net >, sous les rubriques « Gouvernance » puis « Conseil sur les affaires générales et la politique ».

³ « Conclusions et Recommandations adoptées par le Conseil sur les affaires générales et la politique (du 14 au 16 mars 2017) », C&R No 24 (voir chemin d'accès indiqué à la note 2).

⁴ « Conclusions et Recommandations adoptées par la Quatrième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la *Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale* (du 8 au 12 juin 2015) », C&R No 1.b (ci-après, les « C&R de la CS de juin 2015 ») (voir chemin d'accès indiqué à la note 2).

⁵ « Conclusions et Recommandations adoptées par la Première réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la *Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale* (du 28 novembre au premier décembre 2000) », C&R No 56 (voir chemin d'accès indiqué à la note 2). Réaffirmée lors de la Deuxième réunion de la Commission spéciale, voir « Conclusions et Recommandations adoptées par la Deuxième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la *Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption*

conséquent, il a été recommandé que la panoplie d'outils traite de la manière de réagir à tous les cas de pratiques illicites, y compris les cas existant dans les États qui ne sont pas liés à la Convention et ceux qui existaient avant l'entrée en vigueur de la Convention de 1993.

A. Fiches de synthèse

6. Les experts ont examiné les projets de fiches de synthèse figurant dans la panoplie d'outils sur les sujets suivants :

- Faux et falsification de documents
- Présentation erronée de l'identité
- Absence de consentement ou consentement défectueux
- Non-respect de la subsidiarité
- Mauvais apparemment
- Contournement de la procédure prévue par la Convention de 1993
- Gains matériels indus
- Enlèvement, vente et traite d'enfants
- Rôle des acteurs dans les pratiques illicites

7. Le Groupe est convenu que les fiches de synthèse pourraient comprendre les éléments suivants :

- une section identifiant les pratiques illicites pertinentes ;
- une section identifiant les faiblesses systémiques et les facteurs propices au développement de ces pratiques illicites ou susceptibles d'en favoriser l'apparition ; et
- une section sur la prévention de ces pratiques illicites.

8. Les experts ont globalement approuvé la teneur des fiches de synthèse qui seront révisées sur la base des observations formulées au cours de la réunion du Groupe et d'autres observations écrites et exemples qui seront soumis ultérieurement au BP par le Groupe.

9. Le Groupe a examiné la question de savoir s'il fallait relever les normes relatives aux gains matériels indus. Certains se sont interrogés sur le fondement de quels droits de l'enfant, le système de protection des enfants d'un État (y compris son système d'adoption) devrait être partiellement financé par les futurs parents adoptifs ou les organismes agréés en matière d'adoption au moyen de contributions, de dons et / ou de projets de coopération. Il a également été relevé que l'article 32 de la Convention de 1993 dispose que seuls peuvent être demandés et payés les frais et dépenses. Dans le même temps, il a été généralement convenu que le Groupe tiendrait compte de la [Note sur les aspects financiers de l'adoption internationale](#). Le Groupe a proposé que ce sujet soit examiné plus avant lors de la prochaine réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention de 1993.

10. Le Groupe s'est également demandé comment distinguer dans certains cas les pratiques illicites des faiblesses systématiques / facteurs propices susceptibles de faciliter le développement de pratiques illicites ; par exemple pour déterminer si les autorités ont « dûment tenu compte » des solutions nationales en matière de protection des enfants conformément à la Convention de 1993. Il a été suggéré d'ajouter d'autres exemples pratiques afin de fournir des orientations supplémentaires.

11. Par ailleurs, il a été convenu que le sous-groupe⁶ puisse élaborer des fiches de synthèse supplémentaires sur les sujets suivants :

- Enfants abandonnés et disparus
- Informations
- Autres acteurs (par ex., institutions pour enfants)

B. Procédure type pour répondre à des cas spécifiques de pratiques illicites

12. Le Groupe a examiné le projet de procédure type afin de remédier aux pratiques illicites. La structure proposée pour cette panoplie d'outils, qui pourrait comprendre les éléments suivants, a reçu un appui général :

- Sensibilisation aux pratiques illicites et révélation éventuelle de ces pratiques
- Identification des pratiques illicites et enquêtes
- Communication avec d'autres autorités, organismes et personnes
- Soutien aux personnes touchées⁷
- Évaluation de l'état actuel du processus d'adoption
- Évaluation de la nature et de la gravité de la pratique illicite
- Solutions

13. Les experts ont entamé les discussions sur la teneur du projet de procédure type qui sera révisé sur la base des observations formulées au cours de la réunion et d'autres observations écrites et exemples qui seront soumis ultérieurement au BP par le Groupe.

C. Lignes directrices en matière de coordination sur la prévention des pratiques illicites répétées et la manière d'y remédier

14. Les experts ont échangé des idées sur l'inclusion dans la panoplie d'outils des lignes directrices en matière de coordination en vue de prévenir les pratiques illicites répétées et d'y remédier. De l'avis général, un tel outil devrait être axé sur la coordination entre les États. Il a été noté que les États d'origine et les États d'accueil ont des responsabilités partagées dans la prévention de pratiques illicites répétées et de la manière d'y remédier, tout en reconnaissant que les pouvoirs des Autorités centrales et des autorités compétentes varient selon les États.

III. Projet de Formulaire modèle relatif à l'article 17 de la Convention de 1993

15. Le Groupe a examiné un projet de Formulaire modèle relatif à l'article 17⁸. Cet article concerne une étape critique où les autorités ont la possibilité de déterminer si des pratiques illicites ont eu lieu avant que l'adoption se poursuive.

16. Le Groupe est convenu d'avoir des versions distinctes du Formulaire modèle pour les États d'origine et les États d'accueil, reconnaissant que les dispositions de l'article 17 diffèrent dans une certaine mesure selon les États. Le BP révisera le projet de Formulaire modèle sur la base des

⁶ Lors de la réunion de 2016, il a été décidé de créer un sous-groupe. Voir « Conclusions et Recommandations adoptées par le Groupe de travail sur la prévention des pratiques illicites en matière d'adoption internationale et la manière d'y remédier (du 13 au 15 octobre 2016) », C&R No 22 (ci-après, les « C&R du GT d'octobre 2016 »), disponibles sur le site web de la HCCH, à l'adresse : < www.hcch.net >, sous les rubriques « Espace Adoption » puis « Groupe de travail sur la prévention des pratiques illicites en matière d'adoption internationale et la manière d'y remédier ».

⁷ Plusieurs termes peuvent être utilisés (par ex., victimes, personnes ayant un vécu).

⁸ C&R No 16 de la CS de juin 2015.

observations formulées au cours de la réunion et d'autres observations écrites qui seront soumises ultérieurement au BP par le Groupe.

IV. Autres points

17. Le Groupe est convenu que les informations sur les points de contact pour les personnes touchées par des pratiques illicites devraient figurer dans le Profil d'État et / ou dans la section dédiée aux autorités du site web de la HCCH⁹.

18. Le Groupe a également discuté des avantages qu'il y aurait à disposer d'une version électronique du Profil d'État qui pourrait être plus facilement actualisée par les États, tout en admettant que cela nécessiterait des ressources supplémentaires.

19. Certains experts se sont dits intéressés par la création d'un portail sécurisé sur le site web de la HCCH ou d'un outil sur le web où les États pourraient échanger des informations relatives aux pratiques illicites¹⁰. Toutefois, d'autres experts ont soulevé des préoccupations au sujet de la protection des données, de la vie privée et de l'utilisation de l'information.

V. Prochaines étapes relatives à la panoplie d'outils et au Formulaire modèle portant sur l'article 17 de la Convention de 1993

20. Le Groupe a proposé les prochaines étapes suivantes :

- Fiches de synthèse existantes, procédure type et Formulaire modèle relatif à l'article 17 : le BP révisera ces documents à la lumière des commentaires reçus pendant la réunion. Par ailleurs, les experts sont priés de faire parvenir au BP tout autre commentaire (par ex., un langage spécifique, des exemples et des commentaires sur les notes de fin de document) avant le 31 août 2019.
- Nouvelles fiches de synthèse et lignes directrices en matière de coordination sur la prévention des pratiques illicites répétées et sur la manière d'y remédier. Le sous-groupe préparera des projets qui seront distribués au Groupe de travail, en principe d'ici la fin de l'année.
- Le BP partagera la version révisée de la panoplie d'outils complète avec le Groupe pour commentaires supplémentaires.
- Une fois actualisé, la panoplie d'outils et le Formulaire modèle relatif à l'article 17 seront envoyés à tous les Membres de la HCCH, aux États parties à la Convention de 1993 et aux organisations internationales compétentes pour commentaires en vue de la préparation de la prochaine réunion de la Commission spéciale, provisoirement prévue pour 2021.
- Les versions finales de la panoplie d'outils et du Formulaire modèle relatif à l'article 17 seront présentés au CAGP pour approbation.

21. Le Président du Groupe de travail rendra compte de l'état d'avancement des travaux du Groupe lors de la réunion du CAGP de 2020.

⁹ Voir C&R No 24 du GT d'octobre 2016.

¹⁰ *Ibid.*, C&R No 23.

ANNEXE

ADOPTION

PREVENTING AND ADDRESSING ILLICIT PRACTICES
PRÉVENTION DES PRATIQUES ILLICITES

May / mai 2019



**MEETING OF THE WORKING GROUP
ON PREVENTING AND ADDRESSING ILLICIT PRACTICES IN INTERCOUNTRY ADOPTION**

* * *

**RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL
SUR LA PRÉVENTION DES PRATIQUES ILLICITES EN MATIÈRE D'ADOPTION INTERNATIONALE ET
LA MANIÈRE D'Y REMÉDIER**

21-23 May – 2019 – 21-23 mai

**Final list of Participants
Liste définitive des participants**

MEMBRES / MEMBERS

Australie / Australia

Excusé / Unable to attend

Belgique / Belgium

Ms Ariane VAN DEN BERGHE, Director, *Vlaamse Centrale Autoriteit Adoptie, Kind en Gezin*, Brussels

Brésil / Brazil

Ms Natalia CAMBA MARTINS, Head of the Central Authority for the 1993 Intercountry Adoption, Ministry of Justice and Citizenship, Brasília-D.F.

Canada

Ms Erin O'DONOUGHUE-GIVEN, Autorité centrale fédérale pour la Convention adoption internationale de 1993 ; Équipe à l'adoption internationale, Citoyenneté et Immigration Canada, Services à l'adoption internationale, Ottawa

Ms Marie RIENDEAU, Counsel, Constitutional, Administrative and International Law Section, Department of Justice Canada, Ottawa

Corée, République de / Korea, Republic of

Mr Dongwon KANG, Judge, Daegu High Court, Daegu; Judge on Secondment, HCCH, The Hague

Hague Conference on Private International Law – Conférence de La Haye de droit international privé
secretariat@hcch.net | www.hcch.net

Regional Office for Asia and the Pacific (ROAP) - Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP)
Regional Office for Latin America and the Caribbean (ROLAC) - Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC)

Danemark / Denmark

Ms Karina HAAHR-PEDERSEN, Head of Section, National Social Appeals Board Division of Family Affairs, Copenhagen

Ms Karin RØNNOW-SØNDERGAARD, Head of Section, National Social Appeals Board, Division of Family Affairs, Copenhagen

États-Unis d'Amérique / United States of America

Ms Carine ROSALIA, Attorney Adviser, Office of Legal Affairs for Overseas Citizen Services, Bureau of Consular Affairs, U.S. Department of State, Washington, DC
(Chair of the Working Group)

Ms Trish MASKEW, Chief, Adoption Division, Office of Children's Issues, Bureau of Consular Affairs, U.S. Department of State, Washington, DC

Ms Kjersti OLSON, Adoption Division, Office of Children's Issues, Bureau of Consular Affairs, U.S. Department of State, Washington, DC

France

Mme Nathalie BRAT, Mission de l'Adoption internationale (MAI), Ministère des Affaires étrangères et européennes, Paris

Irlande / Ireland

Ms Tara DOWNES, Board Secretary, Shelbourne House, Dublin

Luxembourg

Excusé / Unable to attend

Malte / Malta

Ms Edwina GOUDER, Manager (Adoptions CA Office), Social Care Standards Authority, Ministry for the Family, Children's Rights and Social Solidarity, Santa Venera

Mr Matthew VELLA, CEO, Social Care Standards Authority, Ministry for the Family, Children's Rights and Social Solidarity, Santa Venera

Mexique / Mexico

Excusé / Unable to attend

Norvège / Norway

Ms Bente HOSETH, Senior Adviser, Norwegian Directorate for Children, Youth and Family Affairs, Oslo

Pays-Bas / Netherlands

Mr Arjan VAN LEUR, Policy Adviser, Central Authority for the 1993 Intercountry Adoption, Ministry of Justice and Security, The Hague

Ms Anyck ALDEWERELD, Policy Adviser, Ministry of Justice and Security, The Hague

Pérou / Peru

Excusé / Unable to attend

Philippines

Ms Bernadette ABEJO, Executive Director, Inter-country Adoption Board (ICAB), Quezon City

Portugal

Ms Eliana COSTA MENDES DOS SANTOS TOMÉ, Central Authority for the 1993 Intercountry Adoption; Attorney, Office of Adoption and Civil Sponsorship, *Instituto de Segurança Social, I.P.*, Lisbon

Suisse / Switzerland

Mme Joëlle SCHICKEL-KÜNG, Cheffe, Unité droit international privé, Office Fédéral de la Justice (OFJ), Berne

Venezuela

Judge Rosa Isabel REYES REBOLLEDO, member of the International Hague Network Judges (IHNJ); Superior Court Judge and Co-ordinating Judge for the Judicial Circuit of Child Protection, Children and Adolescents of the Judicial District of the Caracas Metropolitan Area and National Co-ordinating Judge of International Adoption, Supreme Court of Justice, Caracas

Viet Nam

Excusé / Unable to attend

Zambie / Zambia

Ms Nomsisi WONANI, Senior Social Welfare Officer, Ministry of Community Development and Social Services, Lukasa

ÉTATS NON-MEMBRES PARTIES / NON-MEMBER CONTRACTING STATES**Cap Vert / Cabo Verde**

Mme Margarida LOPES BORGES ANDRADE, Assistante sociale, Membre du CAI, Bureau du Procureur Général de la République, Praia

Haïti / Haiti

Excusé / Unable to attend

Togo

M. Abd-Nafiou MAMANH, Président du Comité National d'Adoption d'Enfants (CNAET), Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, Comité National d'Adoption d'Enfants (CNAET), Lomé

OBSERVATEURS / OBSERVERS**Représentants d'organisations intergouvernementales / Representatives for intergovernmental organisations*****Fonds des Nations Unies pour l'enfance / United Nations Children's Fund (UNICEF)***

Mr Nigel CANTWELL, Senior Consultant, UNICEF

Représentants d'organisations non gouvernementales / Representatives for non-governmental organisations***Nordic Adoption Council (NAC)***

Excusé / Unable to attend

Service social international (SSI) / International Social Service (ISS)

Mr David SMOLIN, Professor, ISS Consultant, General Secretariat, Geneva

Intercountry Adoptee Voices (ICAV)

Ms Lynelle LONG

PERMANENT BUREAU OF THE HCCH

Churchillplein 6 B
2517 JW THE HAGUE
The Netherlands
Tel: +31 (70) 363 3303
Fax: +31 (70) 360 4867

e-mail: secretariat@hcch.net

Personnel Juridique / Legal Personnel

Mr Christophe BERNASCONI, Secretary General

Ms Laura MARTÍNEZ-MORA, Principal Legal Officer

Ms Capucine PAGE, Legal Officer

Personnel Détaché / Seconded Personnel

Mr Keith LOKEN

Personnel Administratif / Administrative Personnel

Ms Mathilde PRÉNAS, Senior Administrative Assistant

Mr Willem VAN DER ENDT, General Services Officer

Stagiaires / Interns

Ms Regiane PEREIRA, Intern